



## **BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR**

Le 13 septembre 2016

### **SALAIRES : LE COMPTE N'Y EST PAS**

Après des années de vaches maigres... sur le plan salarial, le président de la Chambre d'Agriculture dans sa grande générosité, a décidé, à partir du mois d'octobre, d'octroyer 3 points d'indice salarial aux 164 salariés de la chambre.

Sachant que la valeur du point est de 7,232 euros, cette augmentation équivaut à 218,17 € sur 13 mois, soit 56 centimes d'euros par jour, le prix d'une demi baguette... sans le beurre !

Compte tenu des augmentations des prix, des loyers, etc., on estime à 350 € la perte mensuelle de pouvoir d'achat d'un salaire moyen depuis dix ans. C'est donc l'augmentation de salaire que réclame la CGTR.

Comme on peut le constater avec l'exemple de la Chambre, les travailleurs n'ont pas grand chose à attendre du patronat pour récupérer leur manque à gagner. Seule la lutte pourra le leur apporter.

### **SRPU : LA CGTR EN LICE**

Une élection de la délégation unique du personnel (DUP) aura lieu le 29 septembre à la Société Réunionnaise Propreté Urbaine (SRPU) sise à Saint André et appartenant à Nicolas Carpaye.

Cette élection est organisée suite à la demande faite par la CGTR il y a plusieurs mois et sur injonction de l'Inspection du Travail, montrant ainsi le peu d'empressement de ce patron à se mettre en règle.

Notre syndicat y présentera 6 candidats (3 titulaires et 3 suppléants dans le collège ouvrier sur 8 sièges à pourvoir).

La SRPU (anciennement Sépur) a été rachetée par Carpaye en mai 2014 qui en a profité pour supprimer les primes chauffeurs (90 € par mois). Déjà en 2009, ces salariés travaillaient chez ce même individu, mais sous l'enseigne Mascareigne Environnement où ils avaient déjà perdu la prime participation, la prime vacances, etc.

Il leur reste encore quelques mois à travailler sous sa coupe avant d'être transférés chez Nicollin.

Plus le score de la CGTR à ces prochaines élections sera élevé et plus les travailleurs de la SRPU seront en position de force pour faire respecter leurs droits dans leur future entreprise. Enfin cette élection comptera aussi pour la représentativité de la CGTR et de la CGT pour les quatre ans qui viennent.

[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

## **LOI TRAVAIL : RAPPELS**

Cette loi a été adoptée au forceps par le gouvernement avec l'utilisation du 49.3. Les patrons, se croyant tout permis, tenteront sans doute d'aller au-delà, mais il faut savoir qu'elle ne leur permet pas de déroger aux accords de branche dans les domaines du salaire minimum, des classifications, de la protection sociale complémentaire, de la mutualisation des fonds de la formation professionnelle, de la prévention de la pénibilité et de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, mais elle peut le faire dans trois autres domaines qui sont : la durée du travail, l'organisation du temps de travail et les congés annuels.

Ainsi en matière de durée du travail, la loi permet à l'entreprise de déroger à la durée maximale de la journée de travail qui reste fixée à 10 heures, mais peut-être dorénavant portée à 12 !

De même, un accord d'entreprise peut ramener la majoration pour heures supplémentaires à 10 % au lieu des 25 % pour les 8 premières heures et 50 % pour les suivantes.

La période de référence pour moduler le temps de travail peut être portée de 1 an à 3 ans.

Enfin le délai d'un mois en-deçà duquel l'employeur ne pouvait pas modifier les dates de congés payés peut être remis en cause.

Tous les accords collectifs pour être valables doivent être signés par des organisations syndicales représentant au moins 50 % des salariés lors des votes de représentativité et au cas où une telle majorité n'est pas trouvée, les syndicats représentant au moins 30 % des salariés peuvent dans un délai d'un mois demander l'organisation d'un référendum.

Voilà, en résumé à quoi les travailleurs seront exposés si la loi Travail est maintenue, sachant que ce dispositif entrera en vigueur de manière progressive selon le calendrier suivant :

Depuis le 10 août 2016, il s'applique aux nouveaux accords de préservation de développement de l'emploi, dès lors que le décret définissant les conditions de la consultation des salariés sera paru.

À partir du 1er janvier 2017, aux accords portant sur la durée du travail, les repos et les congés.

À partir du 1er septembre 2019, aux autres accords collectifs.

La loi Travail, série d'attaques du gouvernement et du patronat contre les droits des travailleurs, est fin prête. Il ne manque plus que les décrets d'application que le gouvernement s'est fixé pour but de promulguer d'ici la fin de l'année.

Seule notre détermination à nous y opposer peut faire capoter ce plan.

La mobilisation du 15 septembre nous offre la première occasion de manifester contre cette loi scélérate. Nous donnons donc rendez-vous aux travailleurs et militants de l'Est dès 9 heures ce jour-là devant la préfecture de Saint Denis.

**CADEAU FISCAL... SURTOUT POUR LES PATRONS !**

[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

Dans l'espoir de restaurer son score électoral qui s'annonce lamentable, Hollande a annoncé un milliard de réduction d'impôts pour les ménages, surtout des classes moyennes.

En même temps, il s'y glisse une réduction encore plus importante en faveur du patronat. Quels que soient les enjeux, le gouvernement ne peut s'empêcher d'abord et avant tout de favoriser les capitalistes. On ne se refait pas...

## **PROFITEUR SUR TOUTE LA LIGNE**

Patrick Drahi, le financier qui a acheté SFR, vient d'annoncer la suppression de cinq mille postes dans cette entreprise.

Cet affairiste, qui emprunte des milliards pour acheter des entreprises à tout va et réside en Suisse pour y bénéficier de « l'optimisation fiscale », a le culot de trouver que les congés payés durent trop longtemps en France et qu'on n'y travaille pas assez.

À quoi sert un individu comme lui dans la société ? À rien, mais ce coûteux parasite n'a même pas la décence de se taire.

<p>Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs. Venez nombreux !</p>
--